

PARTIE II : BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

**Le Budget Primitif 2017 de la commune
s'équilibre en section d'investissement à**

4 585 905,54 €

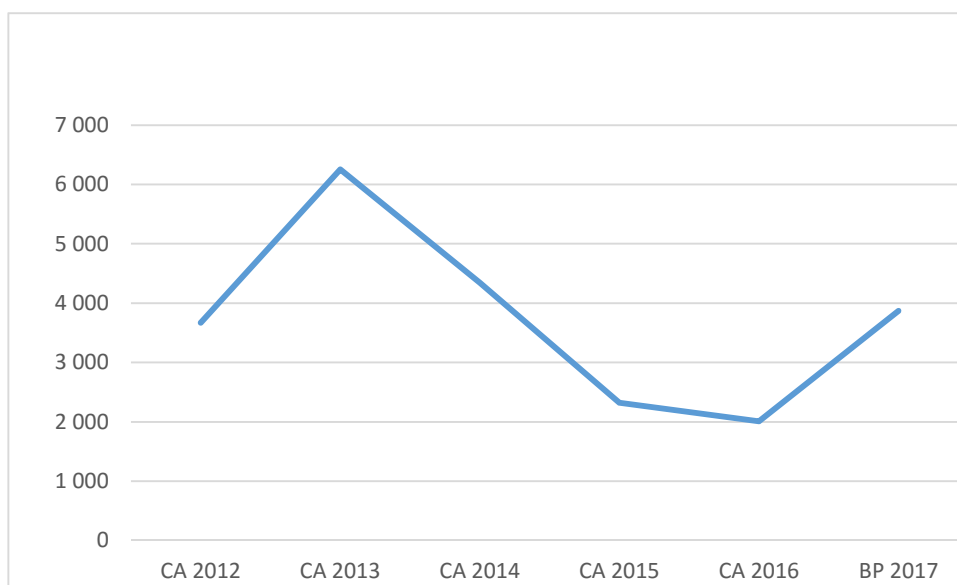
y compris restes à réaliser, mouvements
financiers et opérations d'ordre

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

La politique d'investissement des communes vise à améliorer l'étendue et la qualité des infrastructures locales. Elle dépend de plusieurs facteurs :

- ▮ Le contexte économique et législatif
- ▮ La capacité du secteur du BTP à répondre à la commande publique
- ▮ Le lancement des projets

Evolution des dépenses d'équipement en k€ :



Les dépenses d'équipements s'élèvent en 2017 à 3 869 k€ dont 386 k€ de reports de dépenses 2016.

Les principales nouvelles dépenses d'un montant de 3 482 k€ peuvent se ventiler ainsi :

- ▮ Les opérations structurantes
- ▮ Les opérations récurrentes

LES OPERATIONS STRUCTURANTES

L'extension-réhabilitation de la maison de l'enfance :

Les travaux d'extension-réhabilitation de la maison de l'enfance vont permettre d'offrir de nouveaux locaux adaptés pour les services de la petite enfance gérés par le CCAS de Saint-Avé. Ils comprennent la rénovation énergétique des bâtiments et la création d'un espace dédié au relais assistantes maternelles et au lieu d'accueil enfants parents, ainsi que l'ouverture de 5 places supplémentaires pour le multi-accueil. L'opération est estimée à 1 685 k€ TTC. Les travaux ont démarré à l'automne 2016 et s'achèveront en 2018. Il est prévu un montant de dépenses de 950 k€ TTC sur l'année 2017.

Cette opération est financée par l'Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux et dotation de soutien à l'investissement local), la CAF, la Région ainsi que le Département (programme de solidarité territorial).

L'aménagement de la place Notre Dame du Loc :

Actuellement en phase d'étude, les travaux d'aménagement de la place Notre Dame du Loc doivent démarrer fin 2017. Ces travaux ont pour objectifs d'améliorer l'accessibilité, la sécurité, la convivialité et l'aménagement de l'espace public autour de la chapelle. Ils sont estimés à 1 200 k€ TTC, dont 325 k€ TTC en 2017. Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

L'extension de l'école Anita Conti :



Au regard des perspectives d'accroissement de la population et donc des effectifs scolaires, une étude est menée sur l'extension du groupe scolaire Anita Conti. La création de 2 nouvelles classes et d'un nouveau préau est prévue en 2017-2018. L'opération est évaluée à 315 k€ TTC dont 120 k€ de dépenses 2017. Elle peut être financée en partie par l'Etat (DETR et DSIL) et par le département.

Crédit photo : Michel Jamoneau

La création d'un nouveau complexe sportif :

La programmation pluriannuelle prévoit, d'ici 2020, la réalisation d'équipements sportifs de plein air à Lescran (terrains de football, piste d'athlétisme, vestiaires-douches, tribunes, parking).

Les crédits budgétaires 2017 d'un montant de 205 k€ comprennent les frais d'étude et liés à la maîtrise foncière.

La première phase de travaux est programmée à compter de 2018.

Une étude mobilité sera réalisée en 2017 afin de prendre en compte les divers modes de déplacements et programmer les aménagements nécessaires pour desservir en toute sécurité ce nouveau site (aménagement futur de la rue Jacques Brel, de l'allée de Kerozer, desserte en transport en commun...)

La création d'un *street park* :

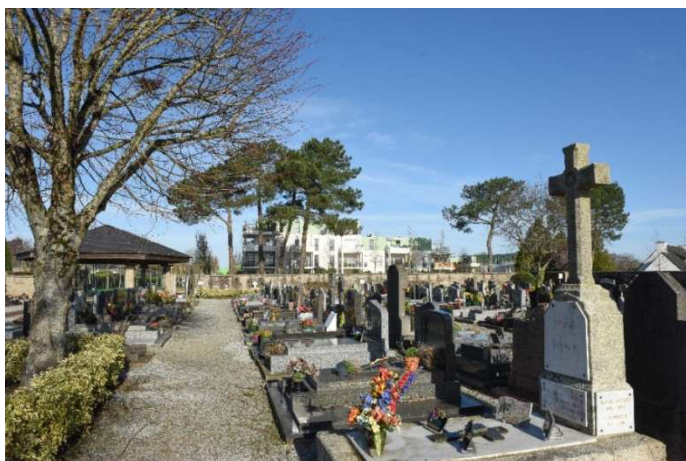
Le *skate park* actuel est vieillissant et ne répond plus à l'évolution des pratiques des jeunes. Une étude, budgétée à 15 k€, est programmée en 2017 pour la création d'un équipement de type « *street park* » dédié aux adeptes de la glisse (*roller*, *skate board*, bmx, trottinette...). Cette nouvelle structure permettra de répondre aux attentes des jeunes avéens qui sont associés à la réflexion.

Les travaux sont programmés à compter de 2018.

Etudes pour l'aménagement du centre-ville :

45 k€ sont consacrés cette année aux frais d'études concernant l'aménagement du centre-ville dont les études d'impact et le schéma de développement commercial de la ville. A terme, un budget annexe sera créé pour cette opération d'aménagement.

Aménagement du cimetière :



Une opération d'aménagement du cimetière est inscrite dans les projets municipaux. Le budget 2017 comprend une enveloppe de 20 k€ pour les études préalables à ces travaux

Crédit photo : Michel Jamoneau

LES OPERATIONS RECURRENTES

Voirie, réseaux, espace public, patrimoine

- // Programme annuel de voirie : 180 k€
- // ADAP transports urbains (Les pins, Hôpital, Vauban) : 50 k€
- // Aménagements de sécurité : 125 k€
- // Signalisation verticale et horizontale : 85 k€
- // Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales (La Briqueterie, Plaisance, Hôpital) : 150 k€
- // Extension et effacements de réseaux (éclairage, fibre optique...) : 28 k€
- // Aménagements pistes cyclables (RD 135) : 16 k€
- // Aménagement des espaces publics - travaux de terrassement, aménagement terrains : 57 k€, aménagement monument des fusillés : 4 k€, clôture impasse de Beausoleil : 9 k€
- // Travaux de mise en sécurité rue : 9 k€, clôture impasse beau-soleil : 4 k€
- // Travaux hôtel de ville : 4 k€
- // Extension aire de stockage externe et installation d'un abri vélos au CTM : 11k€
- // Mise aux normes électriques des bâtiments : 1.5 k€



Crédit photo : Michel Jamoneau

Installations et outillage sécurité incendie

- Remplacement hydrants et extincteur: 12 k€

Réserves foncières

- Constitution de réserves foncières pour les opérations d'aménagement et frais annexes : 260 k€.

Economies d'énergie et d'eau

- Eclairage public : 60 k€ (remplacement de lanternes).
- Bâtiments - Equipements basse consommation et mise en place de détecteurs : 15 k€, matériel hydro économe 3 k€.

Vie associative et sportive

- Salle Pierre Le Nouail - ravalement façade sud : 15 k€
- Transfert d'un bâtiment modulaire au complexe de Lesvellec et 2ème abri de touche : 15 k€
- Salles associatives et boulodrome – travaux d'accessibilité : 10 k€, divers travaux de ravalement et d'aménagement des salles associatives et de l'Espace Jean Le Gac : 30 k€, mobilier : 4 k€
- Matériel pour salles de sports, terrains de sports et matériel sportif pour associations : 32.16 k€
- Reserve électroménager : 2 k€

Enfance Jeunesse

- Ecole Julie Daubié - travaux d'accessibilité : 120 k€, divers travaux dont réfection des pelouses : 9.4 k€
- Ecole Anita Conti – divers travaux dont réfection pelouse, revêtement de sol, bac à sable et sécurisation accès : 10,7 k€
- Acquisition de matériel pour les écoles : 4 k€
- Provision pour renouvellement de mobilier (ouverture de classe) : 5 k€
- Subvention école Notre Dame : 3 k€
- Restaurants scolaires - travaux et matériel : 38 k€
- L'Albatros et la Maison des jeunes, TAP – travaux et matériel : 23 k€
- Aires de jeux, équipements : 14 k€

Culture

- Le Dôme – travaux, installation stores salle de réunion, gradins : 24 k€
- Médiathèque : 14 k€
- Ecole de musique – sécurisation du bâtiment et acquisition d'instruments de musique : 7 k€

Patrimoine

- Eglise : 19 k€

Environnement

- // Espaces naturels et boisés : 30 k€
- // Aménagements zéro phyto- Espaces verts quartier ouest : 40 k€
- // Chemins de randonnées, landes et bois – aménagements : 33 k€
- // Frais d'études : 19.5 k€

Communication

- // Signalétique, oriflamme : 6.5 k€

GRH

- // Mobilier pour aménagement des postes de travail : 10 k€

Marchés publics

- // Frais d'insertions : 5 k€

Véhicules

- // Acquisition fourgon pour le service Espace Vert : 20 k€ - pièces de véhicule : 4 k€

Systèmes d'informations et matériel informatique

- // Matériel bureautique et informatique : 54.3 k€, licences et logiciels : 40.5 k€ (dont logiciel d'état civil)

Installations, matériels, outillage

- // Matériel et outillage de voirie : 71 k€

Quelques données statistiques

Dépenses d'équipement* en € par habitant pour la catégorie démographique :

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | BP 2017 |
|--------------------|------|------|------|------|------|------|---------|
| Saint-Avé | 315 | 361 | 592 | 413 | 224 | 189 | 355 |
| Département | 332 | 519 | 428 | 374 | 254 | nc | |
| Région | 314 | 365 | 402 | 310 | 224 | nc | |

*dont travaux en régie (100 k€ au budget 2017)

nc = non communiqué

LES RECETTES D'EQUIPEMENT

Pour financer les investissements, les communes disposent de leurs ressources propres auxquelles s'ajoutent des recettes extérieures.

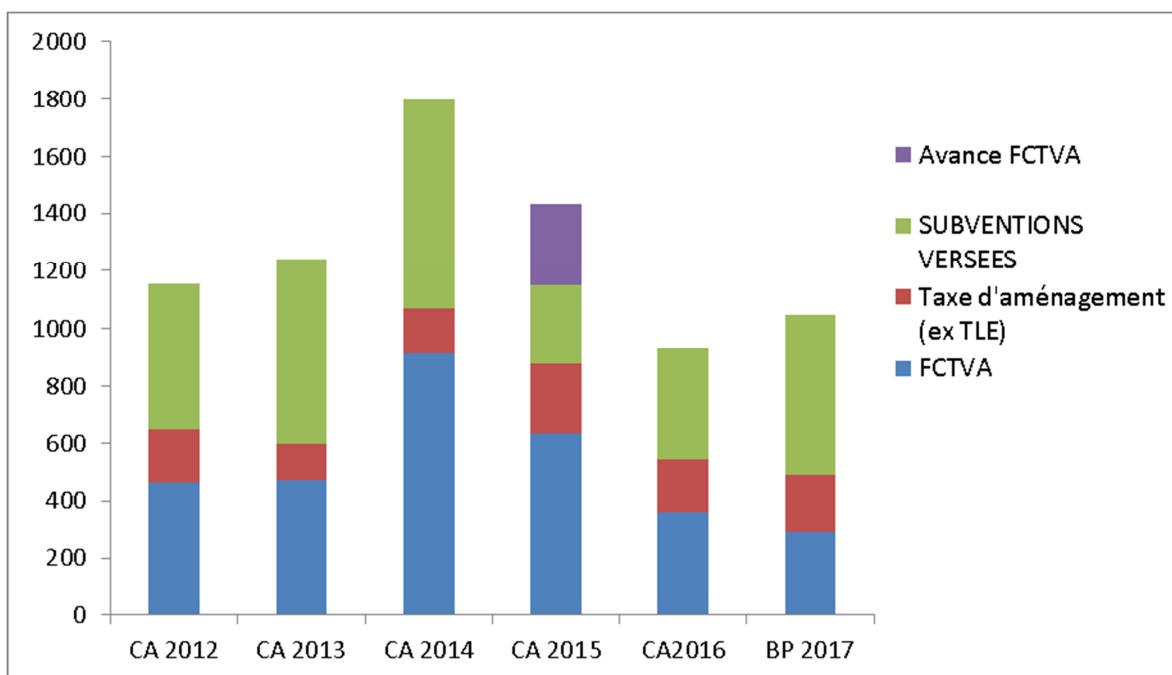
- ▄ Des recettes directes composées de dotations et participations (FCTVA, TA) en provenance de l'Etat et des aides régionales et départementales
- ▄ L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement mesuré par l'épargne brute
- ▄ L'emprunt : le financement des dépenses d'investissement permettant de constituer ou de valoriser un patrimoine qui servira aux générations futures s'accompagne parfois par un recours à l'endettement.

LES DOTATIONS (EN K€)

| | CA 2012 | CA 2013 | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | BP 2017 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|
| FCTVA | 464 | 473 | 915 | 633 | 361 | 290 |
| Plan de relance – avance FCTVA (mesure ponctuelle) | | | | 282 | | |
| TAXE AMENAGEMENT (ex TLE) | 188 | 126 | 154 | 244 | 184 | 200 |
| SUBVENTIONS VERSEES | 502 | 641 | 728 | 274 | 385 | 560 |
| TOTAL | 1 155 | 1 240 | 1 797 | 1 433 | 930 | 1 050 |

FCTVA : fonds de compensation de la TVA versée en n+1 par rapport aux dépenses d'équipement payées en n

Évolution des dotations et subventions (en k€) :



L'AUTOFINANCEMENT (EN K€)

L'épargne brute est obtenue par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement mais en neutralisant les recettes et dépenses qui par nature sont « exceptionnelles » comme les ventes de biens, les remboursements d'arrêt maladie ou accident du travail des agents, et les travaux en régie qui sont destinés à être rebasculés en investissement.

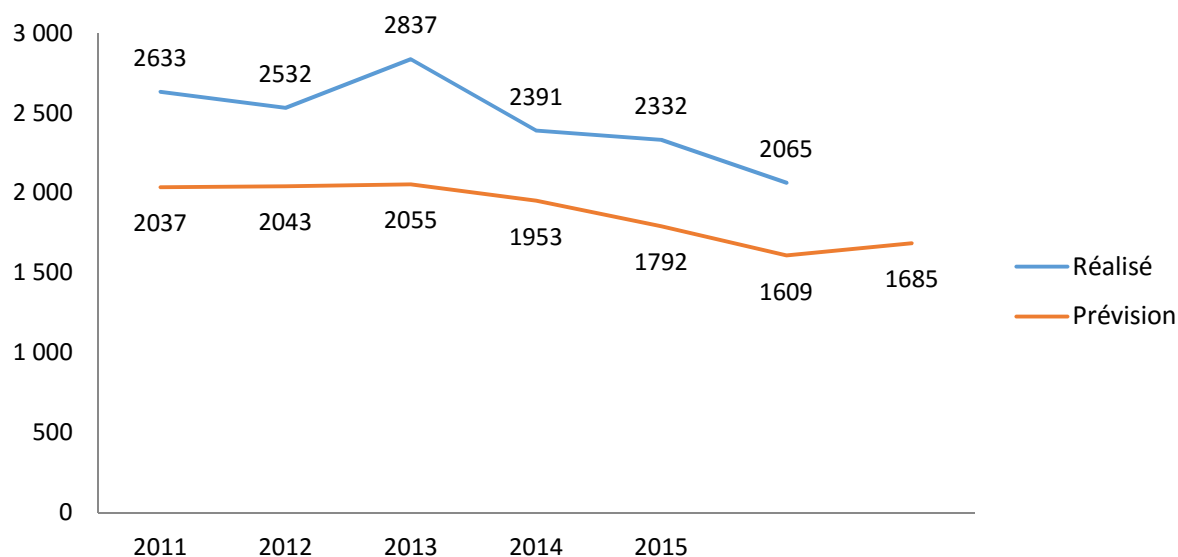
Epargne brute = Recettes de fonctionnement nettes – dépenses de fonctionnement nettes

Les Recettes de fonctionnement nettes sont obtenues :

- en déduisant des recettes réelles de fonctionnement les cessions d'immobilisations, les atténuations de charges (remboursement de frais de personnel)
- et en y ajoutant les travaux en régie

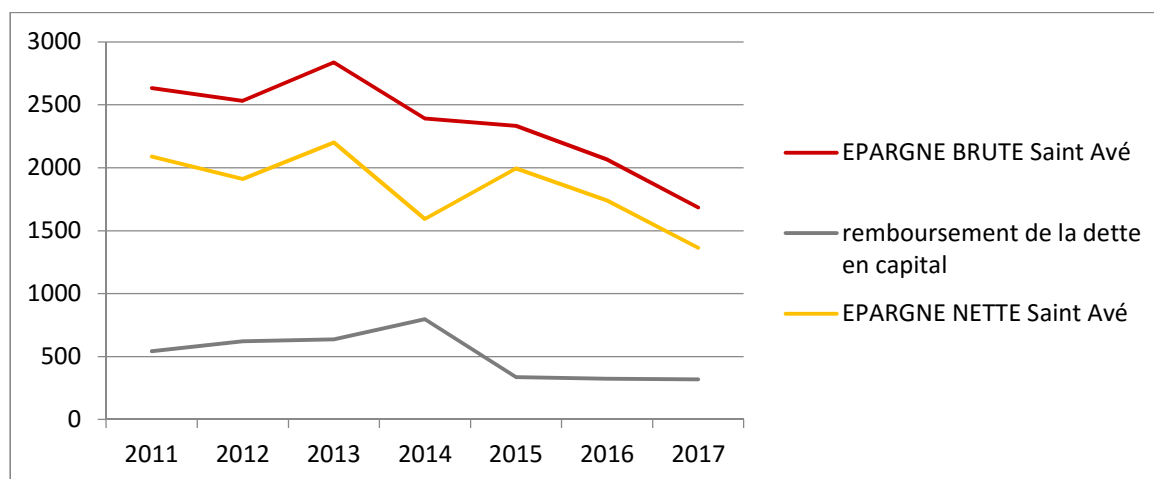
Dépenses de fonctionnement nettes = Dépenses réelles – remboursement de charges de personnel

Epargne brute :



Epargne nette = Epargne brute – remboursement d'emprunts et autres dettes financières

| | Réalisé 2013 | Réalisé 2014 | Réalisé 2015 | Réalisé 2016 | Prévu 2017 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|
| EPARGNE BRUTE Saint Avé | 2 837 | 2 391 | 2 332 | 2 065 | 1 685 |
| remboursement de la dette en capital (SIAGM et SDEM compris) | 636 | 797 | 338 | 324 | 320 |
| EPARGNE NETTE Saint Avé | 2 201 | 1 594 | 1 994 | 1 741 | 1 365 |



▀ épargne nette : sans retraitement des remboursements anticipés du SIAGM

Quelques ratios de niveau comparatifs :

La CAF nette dégagée par le budget de Saint-Avé se situe au-dessus de celle de communes de la même strate démographique au niveau départemental et au niveau régional. La baisse des dotations depuis 2014 influe directement ce ratio ces 3 dernières années.

| CAF nette */ habitant en € | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|----------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Saint-Avé | 231 | 208 | 197 | 212 | 164 | 187 | 160 |
| moyenne départementale | 136 | 169 | 150 | 139 | 113 | 116 | nc |
| moyenne régionale | 112 | 120 | 120 | 94 | 80 | 93 | nc |

*Ratio DGFIP hors encours SDEM et SIAGM

LA DETTE DE LA COMMUNE (EN K€)

Les efforts de gestion se traduisent directement sur l'endettement de la ville qui limite de manière drastique son recours à l'emprunt. L'inscription d'un emprunt au budget permet d'équilibrer ce dernier en dépenses et recettes. Lors de l'exécution, il s'avère que le recours à l'emprunt n'est pas toujours nécessaire.

7 emprunts « directs » ont été souscrits depuis 1999 dont 5 sont en cours de remboursement en 2016 :

- En 2007, auprès du Crédit Agricole pour financement des investissements 2007 : un prêt de 1 500 k€ à taux fixe ayant financé la restructuration de la Mairie (durée 15 ans).
- En 2010 : auprès de DEXIA, un prêt souscrit de 237 k€ à taux fixe pour financer la construction de l'ALSH (durée 15 ans)
- En 2010 : auprès de la CAF du Morbihan, un prêt de 200 k€ sans intérêt souscrit pour financer l'ALSH (durée 12 ans)
- En 2013, auprès de la Caisse des dépôts, un prêt de 2 000 k€ à taux fixe afin de financer les travaux de l'Espace Jean Le Gac et le réaménagement de la rue de la Fontaine (durée 15 ans).
- En 2014, auprès du Crédit Mutuel, un prêt de 800 k€ finançant les travaux de réhabilitation de l'école maternelle de Julie Daubié et les travaux d'aménagement de la voirie (durée 15 ans)

La commune rembourse également des emprunts contractés par le Syndicat départemental d'électricité du Morbihan (Morbihan Energie) afin de financer des travaux réalisés pour le compte de la commune. Le montant de capital restant dû au 31/12/2016 est de 47,3 k€ pour 4 emprunts. Leur durée résiduelle moyenne est de 2 ans.

Afin de financer les travaux de la maison de l'enfance, un prêt à taux zéro de 200 k€ a été sollicité auprès de la CAF. Il est intégré à titre prévisionnel dans les ratios ci-dessous pour l'année 2017, sous réserve de sa réalisation.

DETTE SUR LE BUDGET PRINCIPAL

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Capital restant dû au 31/12 (en k€) | 2 546 | 3 995 | 3 993 | 3 655 | 3 331 | 3 210 |
| Annuité (en k€) | 663 | 636 | 925* | 466 | 439 | 427 |
| Dette (capital restant dû) €/hab | 250 | 372 | 368 | 333 | 301 | 287 |

* avec remboursement anticipé SIAGM hors pénalités

NB : Les emprunts souscrits pour le portage financier des opérations d'aménagement ne figurent pas dans ces ratios. (Cf. détail pages 45 et 46)

L'ensemble des emprunts souscrits est classé en catégorie A1 suivant l'échelle des classifications des risques, c'est-à-dire au niveau de risque le plus faible (emprunts à taux fixe ou à taux variable simple, basés sur des indices de la zone euro).

QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

L'endettement de la commune de Saint Avé se situe très largement au-dessous de celui de communes de la même strate démographique au niveau départemental et au niveau régional.

En cours total de la dette par habitant (au 31 décembre de l'exercice) :

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Saint-Avé | 343 | 304 | 250 | 372 | 368 | 334 | 301 |
| moyenne départementale | 855 | 891 | 1060 | 961 | 982 | 983 | nc |
| moyenne régionale | 923 | 860 | 903 | 956 | 978 | 989 | nc |

Annuité de la dette par habitant*

**calcul normé hors dettes SIAGM et SDEM*

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Saint-Avé | 52 | 54 | 53 | 63 | 68 | 37 | 37 | 36 |
| moyenne départementale | 103 | 98 | 100 | 98 | 101 | 101 | nc | |
| moyenne régionale | 110 | 116 | 104 | 124 | 123 | 120 | nc | |

Capacité de désendettement par rapport à la moyenne des communes de même strate démographique (en années)

= Encours dette au 31.12 / CAF

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Saint-Avé | 1.02 | 0.95 | 0.85 | 1.29 | 1.61 | 1.53 | 1.6 |
| Département | 4.05 | 3.71 | 4.78 | 4.56 | 5.24 | 5.14 | |
| Région | 4.86 | 4.14 | 4.65 | 5.10 | 5.73 | 5.50 | |